

nous sommes engagés d'une façon générale, ainsi qu'il est mentionné à l'article 3 du Traité, à prendre les mesures que nous jugerons nécessaires, par le recours continu et effectif à nos propres moyens et à l'aide mutuelle, afin de maintenir et d'accroître la capacité individuelle et collective de résistance à toute attaque armée. Un autre engagement, mentionné à l'article 5, s'applique dans le cas d'une attaque armée contre un ou plusieurs des signataires. Cet engagement consiste à prendre toute mesure que nous jugeons nécessaire pour rétablir et maintenir la sécurité dans la région de l'Atlantique-Nord.

Bref, la déclaration signifie, d'abord, que nous nous sommes engagés à nous aider nous-mêmes, c'est-à-dire à défendre le Canada. Nous nous occuperons de nos propres frontières. Puis, nous sommes tenus de prendre les dispositions que nous jugerons nécessaires à la défense collective des pays de l'Atlantique-Nord advenant le cas où l'un d'entre eux serait attaqué. C'est seulement dans ces circonstances que nous convenons de nous occuper de ce qui pourrait s'appeler la défense mutuelle, outre la protection de nos propres frontières. A la suite des décisions qu'on a prises à Londres le mois dernier et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a communiquées dans son exposé de lundi dernier, nous devons, à mon sens, passablement modifier cette conception ainsi que notre programme de défense.

A propos des observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, relatives à la défense en particulier, j'aimerais donner lecture de deux brefs passages tirés de la page 3292 du hansard:

Nous avons adopté, en ce qui a trait à notre défense, le principe des "forces collectives équilibrées".

C'est-à-dire pour tous les pays de l'Atlantique-Nord et il parlait particulièrement du Canada. Et plus loin:

Nous tenterons de décider lequel d'entre nous est le plus apte à porter toute son attention sur certains genres de préparatifs de défense.

Je tire de ces paroles la conclusion que chacun des pays de l'Atlantique-Nord portera toute son attention sur certains genres de préparatifs de défense, qu'il en fera une spécialité pour ainsi dire. J'en conclus aussi que le Canada doit adopter cette ligne de conduite afin de se spécialiser dans une certaine sorte de défense ou, du moins, orienter la majeure partie de ses préparatifs de défense vers une ou plusieurs formes particulières de défense.

Puis, un peu plus loin,—c'est peut-être l'observation la plus importante qu'ait faite le ministre,—on lit:

La stratégie de l'Atlantique-Nord ne peut comporter, et le pacte ne s'en inspire en rien, une stratégie de libération après destruction et occupa-

[M. Harkness.]

tion. Elle ne pourrait offrir aucun espoir à l'Europe, car il se peut bien qu'il n'y ait rien à libérer, la prochaine fois.

C'est dire que la stratégie adoptée viserait à empêcher l'invasion des pays de l'Europe occidentale par les troupes russes. Pour y arriver, il est bien évident que les pays de l'Atlantique-Nord doivent disposer de forces capables d'intervenir afin d'empêcher la Russie d'envahir ces pays. En ce qui concerne le Canada, si nous nous sommes nettement engagés à donner suite à ce plan,—du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je conclus que nous avons pris un tel engagement,—il s'ensuit que nous devons posséder une armée prête à se lancer d'emblée dans la bataille.

Nous avons abandonné la stratégie exposée antérieurement par le ministre de la Défense nationale quant à une armée permanente restreinte, capable de s'opposer aux raids de diversion dirigés contre notre pays et d'assurer ce qu'on pourrait appeler la défense locale restreinte. En outre, nous devons avoir des cadres qui permettraient de constituer des troupes relativement puissantes, que nous aurions pu envoyer outre-mer à la défense générale de l'Europe occidentale.

Si la nouvelle conception stratégique qu'on nous a soumise lundi a un sens quelconque, elle doit signifier que désormais nous devons disposer d'éléments pouvant entrer immédiatement en ligne. Il me semble que les seuls éléments qui répondent à cette définition soient ceux de l'aviation. Il faudrait donc que nous nous appliquions, beaucoup plus attentivement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, au renforcement de notre aviation. Par voie de conséquence, il me semble aussi que si nous devons contribuer dans la mesure de nos forces à la défense générale de l'Occident, il y aurait lieu d'augmenter considérablement le nombre de nos escadrilles, faute de quoi nous ne saurions fournir l'effort initial indispensable.

De plus, les seuls autres éléments aptes à entrer d'emblée et efficacement en ligne seraient des éléments blindés spécialisés,—du moins en ce qui concerne l'armée de terre,—et singulièrement des troupes aéroportées.

Le ministre devrait faire une déclaration au sujet de ce que cette nouvelle stratégie, qui consiste à défendre l'Europe occidentale contre l'invasion au lieu de la libérer par la suite, comporte du point de vue de nos préparatifs de défense. Quelles modifications devons-nous apporter à nos plans de défense à la suite de ce changement de stratégie? S'il nous faut avoir en main un matériel beaucoup plus considérable, qu'on pourra utiliser immédiatement, au besoin, il nous en coûtera beaucoup plus cher. On nous demande de voter